



Congrès de l'Immobilier - Les 8 et 9 décembre 2014 – Palais des Congrès - Paris

Les professionnels de l'immobilier face à la loi ALUR : fil rouge de l'Édition 2014 du Congrès de l'Immobilier

12 novembre 2014

Le Congrès de l'Immobilier se tiendra les lundi 8 et mardi 9 décembre prochains au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris. Organisé par la FNAIM, il accueillera tous les professionnels de l'immobilier et acteurs du logement : agents, marchands de biens, gestionnaires, diagnostiqueurs, experts, syndics, spécialistes de la location saisonnière, etc. La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) sera la thématique majeure du Congrès 2014.

Deux sessions de formations spécifiques loi ALUR sont programmées lors du Congrès :

Lundi 8 décembre – 13h00 / 13h45 – ALUR, syndic et gestion

Lundi 8 décembre – 17h30 / 18h30 – ALUR, transaction

Pour s'inscrire aux sessions de formation animées par les formateurs de l'École Supérieure de l'Immobilier, il suffit d'appeler au 01 44 20 77 83 ou de réserver sur fcontinue@fnaim.fr (nombre de places limitées). La participation aux sessions de formation est possible après inscription au Congrès sur www.congresimmobilier2014.fr. Un certificat de formation sera remis.

Plus de 7 000 professionnels déjà informés et formés par la FNAIM en 2014

La loi ALUR va entraîner de profonds bouleversements pour les professionnels encore dans l'attente de nombreux décrets d'application. La FNAIM a, dès la promulgation de celle-ci en mars 2014, déployé un vaste plan d'information et de formation ouvert aux professionnels et à leurs collaborateurs. Plus de 7 000 personnes ont participé à ces journées partout en France.

Une loi qui intègre de nombreuses propositions de la FNAIM pour une meilleure reconnaissance des professionnels

« Nous nous félicitons que le projet ait intégré de nombreuses propositions de la Fédération qui a su être le relais des réseaux, des groupes et de milliers de professionnels, explique Jean-François Buet, président de FNAIM. S'il avait été adopté tel quel, il aurait balayé des milliers d'entreprises et d'emplois. La concertation qui a duré plus de 18 mois, a eu la vertu de rassembler très largement la profession derrière des propositions de notre Fédération. »

Sont ainsi désormais inscrites dans la loi : l'obligation de formation pour toute personne titulaire ou non de la carte professionnelle mais exerçant une activité liée à l'immobilier, l'instauration du Conseil national de la gestion et de la transaction immobilières, la création de la Carte G pour les syndics, ou encore le maintien du mandat exclusif..

« Nous ne considérons pas que notre action de simplification de la loi est terminée, poursuit Jean-François Buet. Une plus grande lisibilité de la réglementation est absolument nécessaire au rétablissement de la confiance sur un marché durement éprouvé par la crise. Rappelons que les professionnels assurent 40 % des locations, 60 % des transactions immobilières et 90 % des gestions de copropriétés. Les pouvoirs publics ont compris qu'il était indispensable de travailler avec les professionnels de terrain pour améliorer le système dans son ensemble».

Renseignements et inscriptions

www.congresdelimmobilierfnaim2014.com ou www.congresimmobilier2014.fr

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la gestion immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Pascale Pradère – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com